

■ **Décision SGA-DEC-2025-n°301**

**Subvention : TRAVAUX D'URGENCE POUR LA  
CONSOLIDATION DU PILIER DE LA SALLE MEDIEVALE  
Direction du Patrimoine**

**La Maire de Creil,**

■ **Visas :**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,
- Vu la délibération n°3 du conseil municipal en date du 14 décembre 2024, certifiée exécutoire le 16 décembre 2024, portant délégation à Madame la Maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour elle de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

■ **Considérant :**

Que l'un des piliers de la salle médiévale du château présente une fracture importante qui compromet sa stabilité,

Que, du fait de cette fracture, la sécurité du bâtiment n'est pas assurée en l'état,

Qu'un important chantier de rénovation de la salle médiévale est programmé sur les deux prochaines années,

Que des travaux d'urgence sont donc nécessaires afin d'assurer la sécurité du site

■ **Décide :**

**Article 1** : de solliciter une subvention dans le cadre de la DRAC auprès de l'Etat, du département afin de réaliser les travaux d'urgence susmentionnés, dans la limite des plafonds maximaux accordés et dans le respect du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Article 2** : d'imputer les recettes correspondantes au compte prévu à cet effet sur le budget de la ville.

**Article 4** : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

**Article 5** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis - 14 rue Lemerchier - 80000 Amiens - dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Creil, le 19 juin 2025

Sophie DHOURY-LEHNE

  
  
Maire de Creil  
Vice-Présidente de l'ACSO (OISE)  
Chargée du Projet de Territoire

Date de notification : 24 juin 2025

Date de transmission au représentant de l'Etat (pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT) : 24 juin 2025

Date de publication sous forme électronique sur le site de la Ville : 24 juin 2025